

Statistique fiscale et flux migratoires des contribuables 2009

Stagnation des rentrées fiscales. Solde migratoire des contribuables toujours négatif

Fruit d'une étroite collaboration entre le Service de statistique et le Service des contributions de l'Etat de Neuchâtel, le rapport "Statistique fiscale et flux migratoires des contribuables" est présenté pour la troisième année consécutive. Cette publication a pour vocation d'analyser de façon rigoureuse et méthodique les recettes fiscales et les flux migratoires des contribuables du canton de Neuchâtel. A l'aide de nombreux tableaux, graphiques et cartes, ce document met en évidence l'évolution des recettes de l'impôt dans le canton de Neuchâtel entre 2008 et 2009. On y constate tout d'abord une stagnation des rentrées fiscales qui confirme la tendance amorcée en 2007. Par ailleurs, l'analyse du solde migratoire montre qu'avec 416 contribuables en moins en 2009, la masse fiscale du canton continue de s'amenuiser. Il s'agit là encore d'une tendance désormais bien établie puisque le canton perd annuellement 520 contribuables en moyenne depuis 2001. Ce constat vient corroborer la prise de position du Conseil d'Etat en faveur d'une réforme de la fiscalité des personnes physiques favorable aux familles de la classe moyenne. Le rapport "Statistique fiscale et flux migratoires des contribuables 2009" est disponible sur www.ne.ch/stat.

Stagnation des rentrées fiscales entre 2008 et 2009

Pour l'année 2009, l'ensemble des rentrées fiscales cantonales s'élève à 923,9 millions de francs. 77,9% des recettes fiscales proviennent des personnes physiques, 12,6% des personnes morales et 9,5% d'autres types d'impôt (impôt sur les travailleurs frontaliers, droits de mutation, impôt sur les gains immobiliers et sur les successions notamment). Comparé à l'exercice précédent, ce résultat confirme la stagnation de l'impôt cantonal, pris dans sa globalité.

L'analyse de la structure des recettes fiscales 2009 permet d'attribuer principalement les raisons de cette stagnation à une diminution historique des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la première depuis onze ans. Avec 633,2 millions de francs, cet impôt est en recul de 0,6% par rapport à l'année 2008, soit une baisse de 4,3 millions de francs. Dans une moindre mesure, ce phénomène de stagnation s'explique également par l'évolution de l'impôt à la source, qui affiche une baisse de 6,6%, pour s'établir à 28,2 millions de francs. Ces mauvais résultats s'expliquent en grande partie par la conjoncture défavorable qui a touché une part significative de contribuables durant cette période. Contrairement aux impôts sur le revenu des personnes physiques et à l'impôt à la source, l'impôt sur la fortune connaît quant à lui une progression positive de 4,2% par rapport à l'année 2008 et se monte à 58,3 millions de francs.

Concernant les personnes morales, le produit de la taxation a rapporté 116,2 millions de francs au canton en 2009. Il s'agit d'une amélioration du résultat se chiffrant à 1,1 million de francs par rapport à l'année 2008. Il est intéressant de constater que ce résultat positif est dû à l'augmentation des recettes de l'impôt sur le capital. Tributaire de la conjoncture, l'impôt sur le bénéfice est quant à lui en baisse. La branche économique de l'industrie des produits alimentaires, des boissons et du

tabac est la plus grande contributrice parmi les sociétés versant plus de 10'000 francs d'impôt annuellement avec un total de 31,4 millions d'impôt versés au cours de l'année fiscale 2009.

L'érosion de la classe moyenne se poursuit

Entre 2001 et 2009, le canton a perdu 521 contribuables (personnes physiques) en moyenne. Ce phénomène d'érosion est à peine moins marqué entre 2008 et 2009, avec 1665 contribuables qui ont quitté le territoire neuchâtelois, contre 1249 qui sont arrivés, pour un solde négatif de 416 contribuables. En 2009, l'impact de ce flux négatif de contribuables sur les recettes fiscales cantonales représente une "perte" de 24,1 millions de francs en termes de revenus déterminants et de près d'un million de francs pour la fortune déterminante. Avec un manque à gagner de 14 millions de francs, les départs de contribuables issus de la classe moyenne constituent la première explication à ce recul. Pour rappel, il s'agit des contribuables dont les revenus se situent entre 60'000 francs et 150'000 francs. Les contribuables disposants de revenus inférieurs à 60'000 francs représentent une perte de matière fiscale estimée à dix millions de francs, alors que ceux dont le revenu est supérieur à 150'000 francs représentent une perte de 4 millions de francs.

Géographiquement, ce solde négatif est constaté dans cinq des six districts neuchâtelois. Seul le Val-de-Travers fait exception et bénéficie d'une différence positive en 2009. Cette même année, les principales destinations des contribuables quittant le canton sont le canton de Vaud (468 contribuables), l'étranger (396 contribuables) et le canton de Berne (310 contribuables).

Des réformes nécessaires

Le rapport de statistique fiscale confirme les analyses du Conseil d'Etat au sujet de la fiscalité cantonale. La réforme de la fiscalité des personnes morales, adoptée par le peuple le 19 juin, doit permettre de nouvelles recettes fiscales tout en rétablissant l'équité face à l'impôt et en proposant des conditions cadres attractives pour l'ensemble des entreprises du canton. Prévue pour 2013, la réforme de la fiscalité des personnes physiques améliore quant à elle la position défavorable de la classe moyenne neuchâteloise et particulièrement des familles. Au même titre que la nouvelle loi sur l'accueil, récemment acceptée par le peuple, cette réforme constitue un signe fort en faveur de cette catégorie de contribuables dont le rôle est prépondérant pour l'avenir du canton.

Le rapport "Statistique fiscale et flux migratoires des contribuables 2009" est disponible sur www.ne.ch/stat.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Youssef Wahid, chef du Service des contributions, tél. 032 889 45 15

Gérard Geiser, chef du Service de statistique, tél. 032 889 48 12.

Neuchâtel, le 30 juin 2011